



-----  
**VILLE DE VIROFLAY**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Vendredi 27 novembre 2015

N° 119/15 L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures le Conseil municipal de la Ville de Viroflay, légalement convoqué s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.  
N° O.J. : 13

**OBJET : INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Date de convocation : 20 novembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 20 novembre 2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEVESQUE**

**RAPPORTEUR : M. HOFFMANN**

Etaient présents : M. Olivier LEBRUN, Maire – Mme Pauline BILLAUDEL (quitte la séance à 21 h 20 avant le vote de la délibération 8) – M. Roland de HEAULME – Mme Béatrice BERTHOD – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) – Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – Mme Camille FAULQUE – M. Jean BERNICOT – Mme Geneviève JOIE – M. Philippe GEVREY – Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ – Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN – Mme Christine VALLETTE – Mme Aurélie JUILLET – M. Roger LEVESQUE - Mme Emmanuelle PELE - M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON - Mme Fanny RUPH – Madame Danièle HARAN, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoirs :**

Mme BILLAUDEL donne pouvoir à M. de HEAULME

M. MOSSE donne pouvoir à Mme PILICHIEWICZ

M. BEIS donne pouvoir à M. GUILLON

M. GRELE donne pouvoir à Mme HARAN

**Absents : M. JEANBART.**

---

VU le Code de l'urbanisme notamment ses articles L.211-1 et suivants, et R.211-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain,

VU la délibération n°87-92 du 28 juillet 1987 portant sur la mise en œuvre d'un droit de préemption urbain,

VU le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil municipal le 24 avril 2013,

**CONSIDERANT** que le plan local d'urbanisme approuvé le 24 avril 2013 a modifié le périmètre des zones urbaines – zones U – au nord et au sud, aux abords des forêts de Fausses Reposes et de Meudon,

**CONSIDERANT** que le périmètre du droit de préemption urbain a vocation à couvrir l'ensemble des zones U d'un PLU et qu'en conséquence il convient de mettre en cohérence le périmètre du droit de préemption urbain avec celui du PLU de Viroflay,

Monsieur Didier HOFFMANN, Conseiller municipal, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention en sera faite également dans deux journaux diffusés dans le département des Yvelines. Elle sera communiquée aux organismes mentionnés à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture, le 07 DEC. 2015  
De l'affichage, à compter du 07 DEC. 2015  
Ou de la notification

Signature

Olivier LEBRUN  
Maire de Viroflay  
Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines  
Par délégation, Stéphanie COUDERC  
Directrice Générale des Services



Olivier LEBRUN

**Acte à classer****DSG119-15**

**1** En préparation      **2** Pour signature      **3** Prêt à transmettre      **4** En attente retour  
Préfecture      **5** > AR reçu <      **6** Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2015-12-07T08-17-12.00 ( MI104945055 )

**Identifiant unique de l'acte :**  
078-217806868-20151127-DSG119-15-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Institution d'un Droit de Préemption Urbain

**Date de décision :** 27/11/2015



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.3. Droit de preemption urbain

**Acte :** [119-dpu-délib.PDF](#)

**Groupe émetteur de l'acte :** Finances

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/12/15 à 08:17

Par [CARON Isabelle](#)

Transmis

Date 07/12/15 à 08:17

Par [CARON Isabelle](#)

Accusé de réception

Date 07/12/15 à 08:23